Commune de Calanhel

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20261120-1211202604-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1211202604

Séance du 12 novembre 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 09/11/2026
Date d'affichage :
Procurations : 1

Le 12 novembre 2026 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents : JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, HAMON Fanny, CHAMBRY Erwan, LE BRIS Véronique, LABAT-L'HELIAS Envel
Etaient absents : BOURDONNEC Nathalie
Procuration : BOURDONNEC Nathalie à JOBIC Cyril
Secrétaire de séance : LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Début de la procédure d'acquisition d'un bien sans maître (parcelle ZL21)**

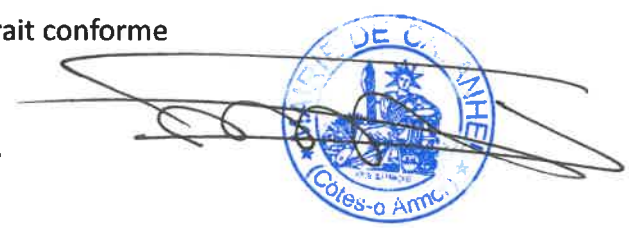
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une procédure d'acquisition d'un bien sans maître (la parcelle ZL21) a débutée. Cette parcelle a une superficie de 300m² en friche, sur laquelle se trouve un hangar vétuste. La mairie a commencé son investigation par la demande auprès de l'inspecteur des finances publiques, division « Gestion de l'impôt et du foncier » afin de savoir si la taxe foncière pour ce bien a été recouvrée et ce jusqu'à quelle date. À la connaissance de la mairie, le propriétaire Joseph Marie MENEZ est décédé le 23 avril 1968, il n'était pas marié et la mairie n'a pas connaissance d'une succession. Dès la réponse fournie par l'inspecteur des finances publiques, la mairie pourra alors convoqué la commission des impôts directs afin d'obtenir leur avis et poursuivre la procédure.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la procédure d'acquisition d'un bien sans maître de la parcelle ZL 21.

Fait à Calanhel, le 12 novembre 2026

Pour extrait conforme

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC